

Compte rendu du conseil de quartier de la Noue / Jean Lolive du 15 Décembre 2015

Elus présents :

Tony DI MARTINO, maire de Bagnolet

El miloud KANFOUDI, adjoint au maire délégué à la démocratie locale et aux conseils de quartier

Merouan HAKEM, adjoint au Maire délégué aux déplacements et à la vie associative

Mandana SAEDI AKBARZADEH, adjointe au maire délégué à la vie associative, la vie sociale des quartiers et à la jeunesse

Marie COLOU, adjointe au maire délégué à l'aménagement, la politique et à l'urbanisme de la ville.

Christiane PESCI, adjointe au maire délégué à l'environnement et au développement durable.

Nombre d'habitants présents : environ 50

1) Barrière de la Noue

Au sujet de la barrière de la Noue, les habitants ont soulevé la question du pouvoir des ASVP ? Ils demandent la réduction du délai de notification en mairie et une solution pour faire face aux deux roues qui peuvent contourner la barrière ?

Ils constatent cependant un gros changement positif depuis la mise en service de cette barrière.

Les élus ont répondu à cela qu'il y a possibilité pour les ASVP d'intervenir sur la dalle mais selon des conditions particulières uniquement. Ils ont recommandé de contacter la police nationale en priorité. Dans les faits, la police et les ASVP se déplaceront rarement reconnaissent les élus.

Concernant les deux roues, l'idée de l'installation d'un plot a été suggérée tout en tenant compte de la problématique des personnes handicapées se déplaçant en fauteuil. Les habitants ont alors suggéré un listing des personnes handicapées autorisées à demander l'ouverture de la barrière, et ce afin d'éviter les dérives.

L'étude de l'installation d'un plot a été décidée.

Les élus ont donné leur accord pour abaisser le délai de notification en mairie à 48 heures s'il n'y a pas d'abus.

Les habitants souhaitent par ailleurs que les numéros concernant la barrière soient affichés dans les immeubles et près de la barrière, ce que les élus ont accepté.

2) Propreté et hygiène

Les habitants ont soulevé le problème des encombrants de Jean-Lolive et du retour des rats. Les habitants de la Noue souhaitent aussi revoir la gestion des encombrants devant le bâtiment 2.

Les habitants ont constaté qu'il y a urgence à propos des encombrants à Jean Lolive. En effet, en l'absence de lieu défini pour le dépôt, des encombrants ainsi que des déchets gisent sur la rue Jean Lolive et au niveau du bac à sable de Jean Lolive.

Ils demandent aussi un local fermé ou la réouverture de ceux du bâtiment 1 et 2 concernant la Noue.

Les élus ont répondu à cela que deux campagnes de dératisation par an avec une opération ponctuelle sont possibles, il faut donc cibler les endroits.

Ils proposent une balade urbaine dans le quartier pour repérer les endroits à cibler. Ils ont aussi communiqué le numéro vert de « est ensemble » pour les encombrants (0805055055).

3) Sécurité

Les élus ont donné la parole aux habitants afin de connaître leurs sentiments sur la situation de Jean Lolive suite aux agressions et aux trafics ainsi qu'à la Noue.

Globalement, les habitants ont constaté une amélioration de la sécurité à la Noue et à Jean Lolive grâce à la barrière et aux interventions policières. Il y a une diminution de la fréquentation au pied du bâtiment 4.

Cependant, le problème persiste à Jean Lolive, celui-ci s'étant déplacé du 8 dans le hall du 12 et sur le palier extérieur commun au 10/12 avec des conséquences importantes d'agression et d'altercations violentes avec des locataires qui se sont manifestés. Ils demandent que le problème soit réglé, comme au 8, par l'action conjuguée de la police et de l'OPH, ces occupations comme cela s'est passé au 8 n'excluant pas la complicité de locataires.

Le hall 8 a été définitivement débarrassé, après plusieurs interventions de locataires, de la mairie et d'un déménagement.

Concernant le hall 12, l'agression d'un locataire a été annoncée le 29 mai 2014 au cours du CLSPD où étaient présents le maire de Bagnolet, des élus, la sous-préfète, le procureur de la république et des policiers.

4) Dalle de la noue

Les habitants s'interrogent sur l'état actuel de la dalle : économie, avenir, étanchéité et les dents creuses.

Le Maire a informé les habitants au sujet de la situation de la dalle avec Deltaville (qui n'a pas accepté l'invitation à ce conseil de quartier). Il y a actuellement une convention de gestion de la dalle avec Deltaville qui en est propriétaire. Suite à une délégation de service publique signée en mai dernier, la dalle est désormais gérée par la Mairie.

Les élus ont fait remarquer que des travaux ont été effectués sur la dalle pour un montant de 19 000 euros. Il reste cependant un problème de fuite d'eau notamment dans les entrepôts mais quelques travaux ont été réalisés. Pour régler la situation complètement, il faudra miser sur le PRU.

La Mairie a montré sa volonté de régler progressivement les factures impayées de l'ancienne municipalité, qui sont très importantes.

Une grosse interrogation demeure sur les nouveaux appartements en construction dans les dents creuses. La société chargée du projet reste injoignable et le propriétaire semble être à l'étranger.

Concernant l'éclairage, l'armoire a été changée en juillet dernier pour un montant de 35 000 euros. Cependant, une panne inexplicquée préoccupe actuellement les équipes d'ERDF, qui en recherche la source.

5) Les conseils Citoyens

Un conseil citoyen a été annoncé, il s'agit désormais de se présenter afin d'y participer.

Ils regroupent 20 habitants par quartier afin de participer à l'ensemble des réunions concernant le PRU (ceci est une sorte de conseil de pilotage). Pour la Noue - Jean Lolive, il s'agit d'une union avec les cités voisines de la Noue de Montreuil.

6) Toffoletti

Les retards constatés dans la réalisation des travaux sont dus à une absence d'autorisation de la Préfecture

Le projet donnerait lieu notamment à la création d'une halte-garderie (au lieu d'une crèche).

Le centre Toffoletti sera momentanément déplacé dans les locaux de l'ancien Body one en attendant la réalisation des travaux.

La municipalité a annoncé que les locaux de Body One seront alloués à la salle de sport (actuellement située dans les locaux de l'ancienne brasserie, sous le centre Toffoletti) et aux associations après la fin des travaux.

7) La Maison du Parc

La Maison du Parc récemment achevée et inaugurée est dorénavant ouverte. Malheureusement peu de gens sont au courant de son existence, de son actualité et de ce qu'elle propose. On peut trouver ses activités sur le site de la Seine-Saint-Denis. Les habitants ont fait part de leur volonté de les inviter aux prochaines réunions de quartier au vu de leur manque de communication.